



François Colas : chef de mission
Guillaume Paquignon : chargé de mission
Tiphaine Rivière : chargée de mission
Nathalie Guillon : assistante

Mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin sur l'estuaire de la Gironde et les Pertuis charentais



1 – Les enjeux



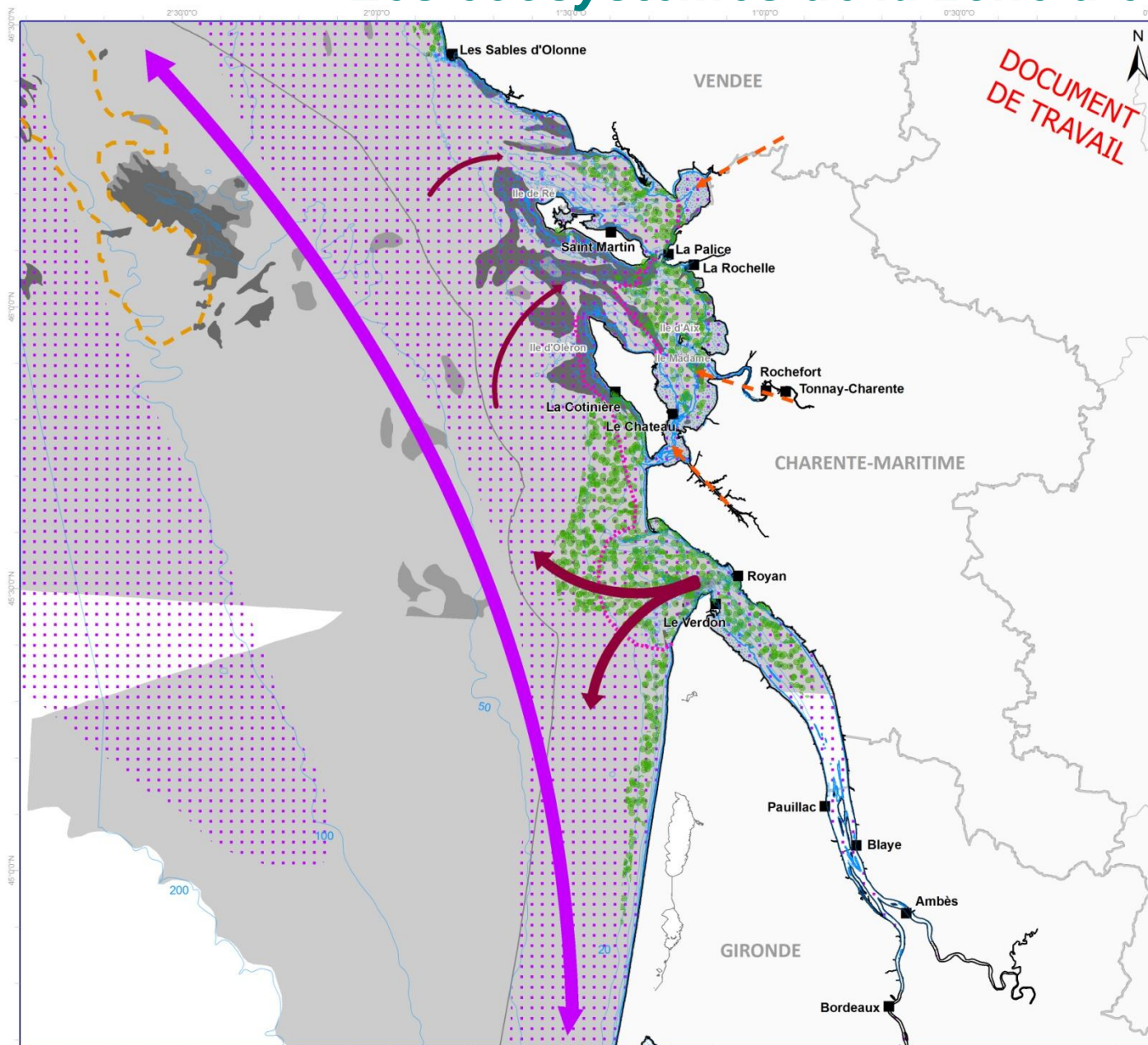
Les enjeux de la zone « estuaire de la Gironde – Pertuis charentais »

La « Stratégie nationale pour la création d'aires marines protégées » liste 3 axes de réflexion:

- Les écosystèmes
- Le patrimoine naturel et culturel
- Les usages



Les écosystèmes de la zone d'étude



PERTUIS-CHARENTAIS et ESTUAIRE DE LA GIRONDE > Bilan de connaissances - Ecosystèmes

Courantologie

- Courant général
- Courant de densité et panache

Nature des fonds

- Fond rocheux
- Fond caillouteux et graveleux
- Fond sableux et vaseux
- Limite de la grande vasière présumée

Fonction trophique

- Nourricerie et frayère
- Zone de forte production primaire

Eau

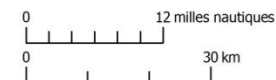
- Apport des bassins versants
- Risque de non atteinte du bon état écologique des masses d'eau de surface, établi en 2004 (DCE)

Bathymétrie

- Estran
- Isobathe

sources des données :

- Courantologie : Interprétation AAMP d'après "Physical processes and hydrological structures related to the Bay of Biscay anchovy", Koutsikopoulos (1996)
- Nature des fonds : synthèse multisources d'après données SHOM et IFREMER
- Nourriceries et frayères : synthèse d'après l'atlas de René Abbes (1991)
- Production primaire : interprétation AAMP de données Prévimer (moyenne des mois de juillet, 1999 à 2008)
- Bathymétrie : synthèse multisources d'après données SHOM
- AAMP (délimitation indicative des espaces maritimes français métropolitain d'après données SHOM/IGN trait de côte histolitt - version 1.0, décembre 2007 et données SHOM contrat n°39/2008 délimitations des espaces maritimes français - version 1.0, novembre 2007) ;
- IGN (Limites administratives départementales et régionales - convention IGN/AAMP n°9776) ;
- EEA (trait de côte européen)



système de coordonnées :
Lambert 93/RGF Lambert 93/IAG GRS 1980
réalisation :
Agence des aires marines protégées - Octobre 2009 - version 1.0












Les enjeux patrimoniaux de la zone d'étude

et les enjeux culturels matériels et immatériels



PERTUIS-CHARENTAIS et ESTUAIRE DE LA GIRONDE
 > Bilan de connaissances Patrimoine Naturel

Espèce

-  Secteur de concentration faunes marines
-  : concentration marines
-  lant de nidification marins
-  : concentration des oiseaux
-  : concentration de européen
-  osés de migration de poissons (Esturgeon européen, anguille, lamproie marine, saumon atlantique)
-  : zostères
-  a grande vase
-  irin remarquable
- limites**
-  a mer territoriale (12 MN)
- années OSPAR (2006); CEMAGREF (2003); LPO (2007)
- des espaces maritimes français SHOM/IGN trait de côte 2007 et données SHOM des espaces maritimes (mars 2007); des départements et régionales (2007); (76); (en)
-  milles nautiques

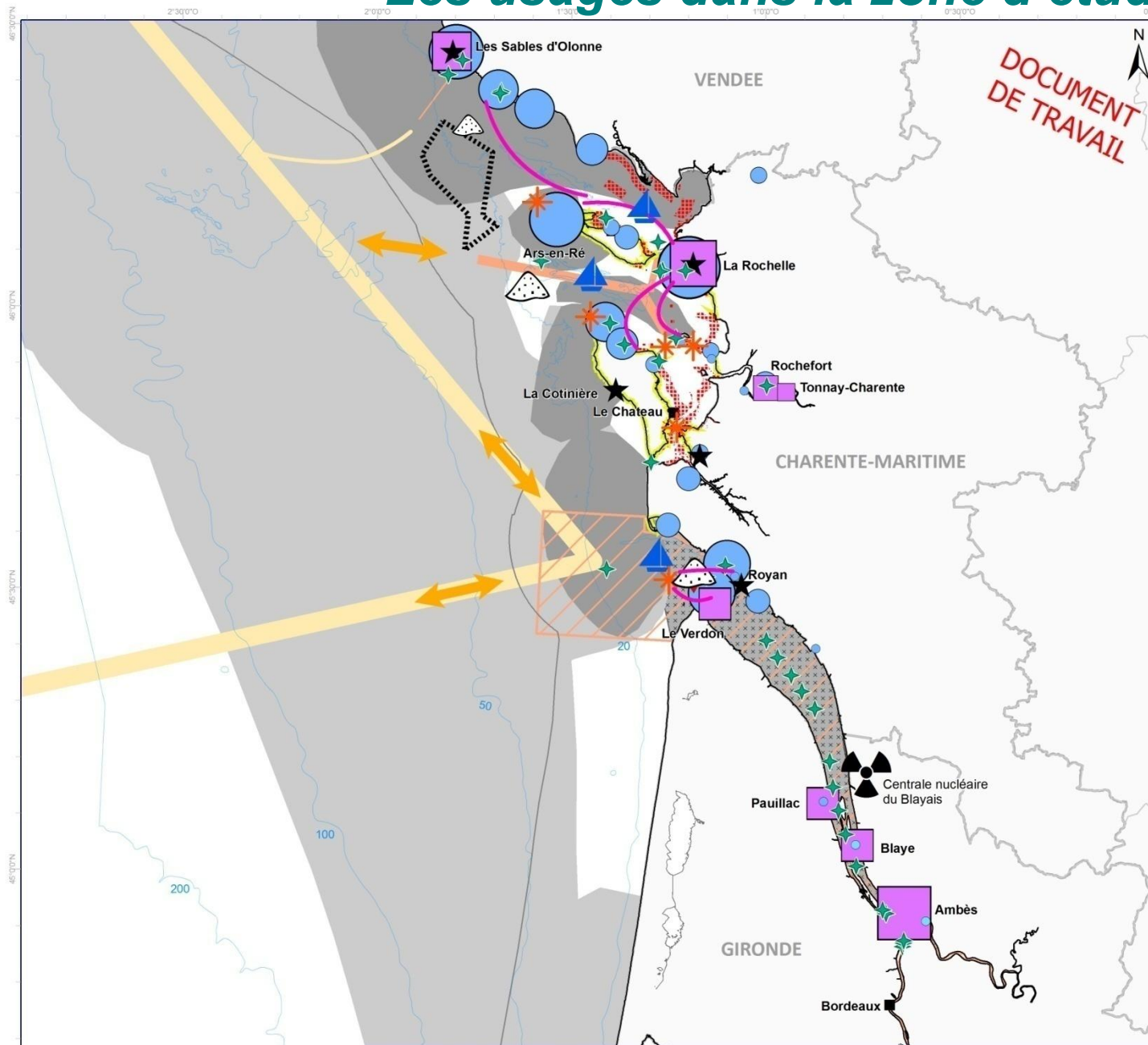
une écluse à poissons - Oléron



système de coordonnées : Lambert 93/RGF Lambert 93/IAG GRS 1980

réalisation : Agence des Aires Marines Protégées - Octobre 2009 - version 1.0

Les usages dans la zone d'étude



DOCUMENT DE TRAVAIL

PERTUIS-CHARENTAIS et ESTUAIRE DE LA GIRONDE

> Bilan de connaissances - Usages
Pêche et aquaculture

- ★ Principaux ports de pêche
- Principale zone de petite pêche côtière
- Zone de pêche des artisans côtiers et hauturiers
- Pêche estuarienne
- Zone de production conchylicole
- Zone de pêche à pied professionnelle et de loisir

Patrimoine culturel

- ★ Monuments historiques maritimes (phare, fort)

Plaisance

- Port de plaisance
- ▲ Importance de la plaisance

Trafic maritime

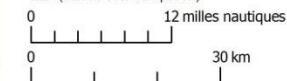
- Port de commerce important
- Transport de passagers
- Route maritime commerciale principale et secondaire
- ↔ Flux majeur
- Zone de navigation réglementée

Industrie

- ◆ Site d'immersion de sédiments de dragage
- ▲ Concessions attribuées et/ou Demande de concession en cours d'instruction
- Projet d'implantation d'éoliennes off-shore

sources des données :

- Interprétation AAMP des données CNC, IFREMER, CG17, Affaires maritimes, SHOM, Enertrag ...
- Bathymétrie : synthèse multisources d'après données SHOM
- AAMP (délimitation indicative des espaces maritimes français métropolitain d'après données SHOM/IGN trait de côte histoilit - version 1.0, décembre 2007 et données SHOM contrat n°39/2008 délimitations des espaces maritimes français - version 1.0, novembre 2007) ;
- IGN (Limites administratives départementales et régionales - convention IGN/AAMP n°9776) ;
- EEA (trait de côte européen)



Agence des aires marines protégées

système de coordonnées : Lambert 93/RGF Lambert 93/IAG GRS 1980

réalisation : Agence des aires marines protégées - Octobre 2009 - version 1.0



2 – Création et fonctionnement d'un parc naturel marin



Qu'est ce qu'un parc naturel marin ?

Code de l'environnement - Article L334-3

Des parcs naturels marins peuvent être créés dans les **eaux placées sous la souveraineté** de l'État et, le cas échéant, **en continuité** avec celles-ci, dans les eaux placées sous sa juridiction, ainsi que sur les espaces appartenant au **domaine public maritime**, pour contribuer à la **connaissance du patrimoine marin** ainsi qu'à la **protection et au développement durable** du milieu marin.



Comment est créé un parc naturel marin ?

Code de l'environnement - Article L334-3

Le décret créant un parc naturel marin est pris après enquête publique ... et consultation préalable

Code de l'environnement - Article R334-28

Le dossier de création comprend :

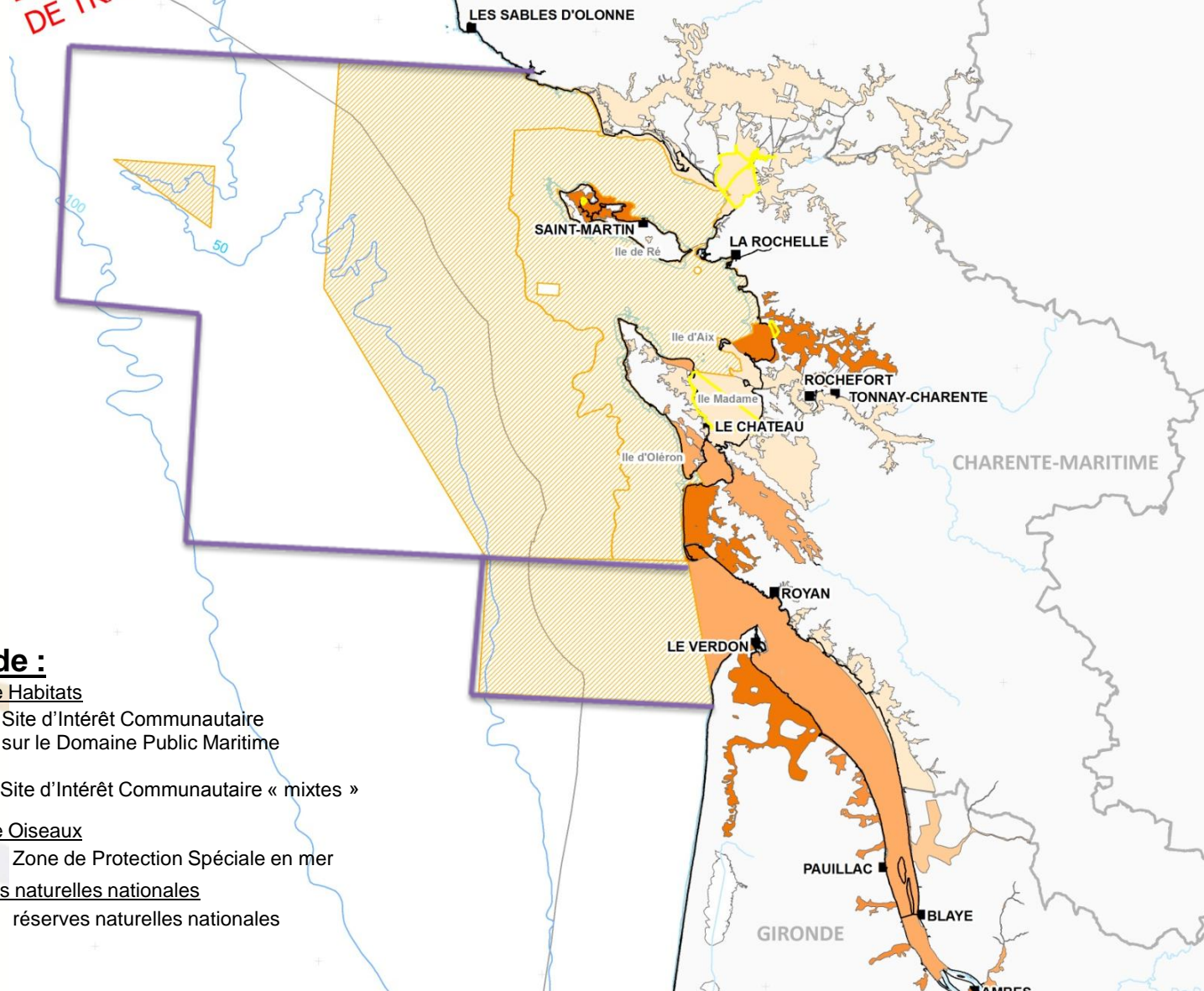
- ✓ Une synthèse de l'état du patrimoine marin et des usages du milieu marin
- ✓ Un document indiquant les limites du parc naturel marin projeté
- ✓ Les propositions d'orientations de gestion en matière de connaissance, de conservation et d'usage du patrimoine et du milieu marin
- ✓ Le projet de composition du conseil de gestion du parc



DOCUMENT
DE TRAVAIL


Le décret : des limites à définir

VENDEE



Légende :

Directive Habitats


 Site d'Intérêt Communautaire sur le Domaine Public Maritime

 Site d'Intérêt Communautaire « mixtes »

Directive Oiseaux

 Zone de Protection Spéciale en mer

Réserves naturelles nationales

 réserves naturelles nationales



Le décret : un conseil de gestion à composer

Code de l'environnement - Article L334-4

Composition du conseil de gestion

- représentants locaux de l'État
- représentants des collectivités territoriales intéressées
- représentant du ou des parcs naturels régionaux intéressés
- représentant de l'organisme de gestion d'une AMP contiguë
- représentants d'organisations représentatives des professionnels
 - représentants d'organisations d'usagers
- représentants d'associations de protection de l'environnement
 - personnalités qualifiées



Le conseil de gestion

- ✓ **Le conseil de gestion est force de proposition auprès des autorités préfectorales afin de faire évoluer la réglementation**

Code de l'environnement - Article L334-5

- ✓ **Lorsqu'une activité* est susceptible d'altérer de façon notable le milieu marin d'un parc naturel marin, l'autorisation à laquelle elle est soumise ne peut être délivrée que sur avis conforme [...] du conseil de gestion.**
- ✓ ***Cf. Code de l'environnement - Article R.33150**



Le décret :

des orientations de gestion à écrire

Basées sur le principe de développement durable, les orientations déterminent le futur du parc. Elles doivent être définies en concertation avec l'ensemble des acteurs.

Après la création du parc naturel marin :

Chaque orientation sera déclinée en « objectifs » et en « actions » lors de la rédaction du plan de gestion révisé tous les 15 ans



3 – Méthodologie de création d'un parc naturel marin - calendrier



Mission d'étude

Groupes de travail

Mise en place des groupes de travail à partir d'octobre 2009

- **Groupes mixtes regroupant toutes les catégories d'acteurs**
- **Groupes abordant les points du futur décret**



Groupes de travail – calendrier

**Une trentaine de réunions prévues
d'octobre 2009 à juin 2010**

Tous les acteurs sont invités

**1er temps : 10/2009 à 02/2010
Réunions thématiques**

2ème temps : 04 à 06/2010

**Analyse et synthèses vers des orientations
Gouvernance
Limites**

...du parc naturel marin

Rôle des groupes de travail



Comité de concertation

*Services de l'État

*Collectivités territoriales

*Usagers

*Associations de protection du patrimoine naturel et experts

- ⇒ État d'avancement des travaux
- ⇒ Contribution à la réflexion générale
- ⇒ Validation des décisions

Réunion 3 à 4 fois pendant le temps de la préfiguration

P r o p o s i t i o n s

Autant que de besoin

Groupe de travail 1
Patrimoine et ressource

Autant que de besoin

Groupe de travail 2
Usages et développement durable

Autant que de besoin

Groupe de travail 3
Conseil de gestion

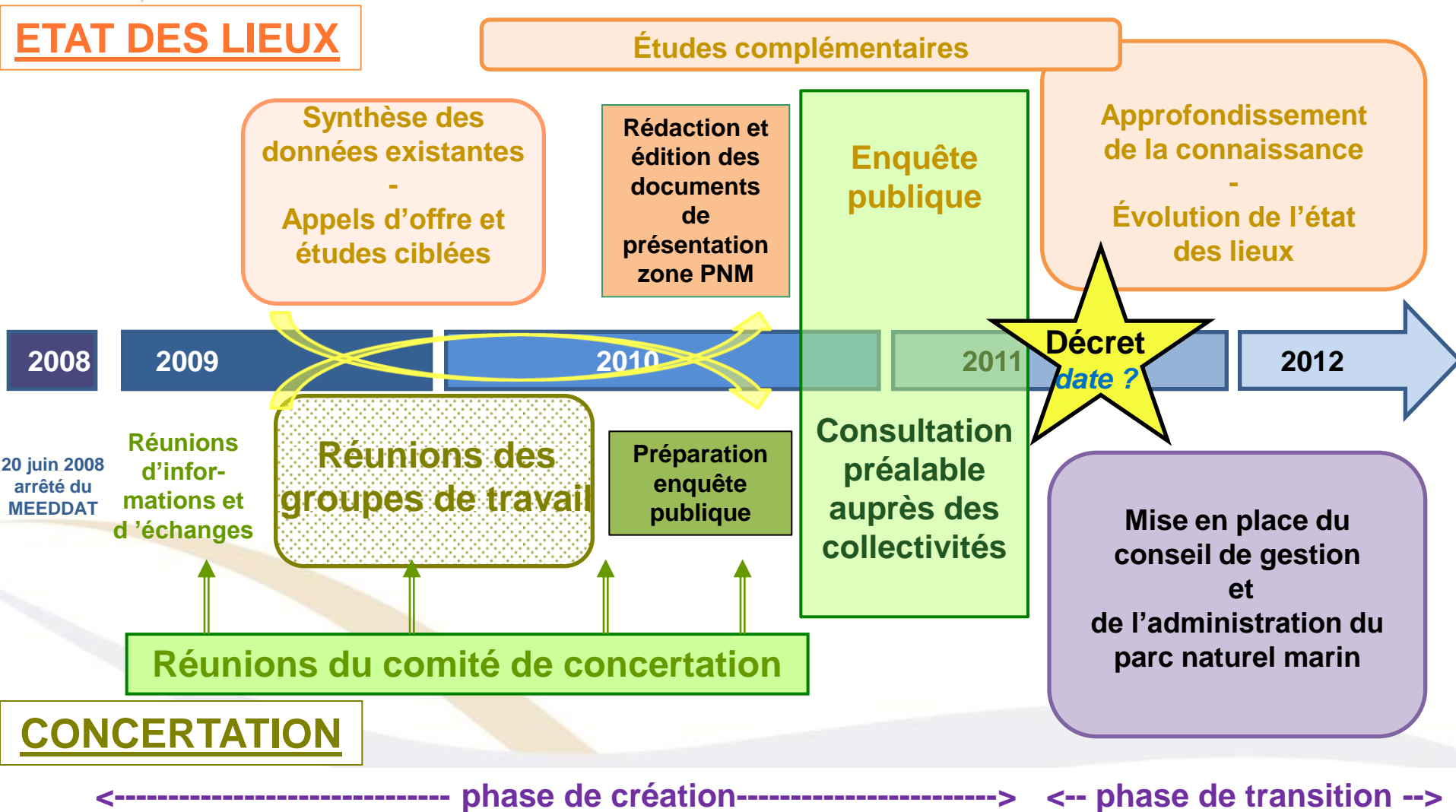
Autant que de besoin

Groupe de travail 4
Synthèses et limites

Mission d'étude du PNM: Organisation - synthèses

Calendrier de la mission d'étude

Phase de création et phase de transition



Calendrier du Parc naturel marin



Rédaction du plan de gestion et actions
Par le Conseil de gestion et la direction du parc

Connaissance du milieu

-

Évolution de l'état des lieux

2012 ...

...2015 ...

...2030

Rédaction du
plan de gestion

ACTEURS

CONCERTATION

Mise en œuvres des mesures de
gestion avec les acteurs

Protection du patrimoine marin

Développement durable du milieu marin

<- Rédaction du plan de gestion ->

<----- Actions ----->



Merci de votre...



...attention





**Mission d'étude pour la création
d'un parc naturel marin
sur l'estuaire de la Gironde
et les Pertuis charentais
mission.pertuis-gironde @aires-marines.fr**

Chef de mission : francois.colas @aires-marines.fr

Chargée de mission : tiphaine.riviere @aires-marines.fr

Chargé de mission : guillaume.paquignon @aires-marines.fr

Assistante : nathalie.guillon @aires-marines.fr

**Bat. les Amarres – 1, impasse Toufaire – 17300 Rochefort
Tél. : 05 46 83 83 93 – Télécopie : 05 46 83 83 97**